

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGER UNE PISTE AINSI QU'UNE DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE DU SECTEUR DES GETTIERS SUR LA COMMUNE DU GRAND BORNAND

Par arrêté n° ARR2019/074 en date du 21 février 2019, Monsieur le Maire de la Commune du GRAND-BORNAND a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant **sur une demande d'autorisation d'aménager une piste, ainsi qu'une demande d'autorisation d'exécution de travaux pour le projet de réaménagement du domaine skiable du secteur des Gettiers sur la commune du Grand Bornand.**

L'étude d'impact correspondant à ce projet fait l'objet, dans son contenu, d'une évaluation environnementale entrant également dans le cadre de l'enquête publique. L'avis de L'Autorité Environnementale sera joint au dossier d'enquête.

Monsieur **Philippe LAMBRET**, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAND-BORNAND (21 route du Chinaillon 74450 LE GRAND BORNAND) **du mercredi 20 mars 2019 au mercredi 24 avril 2019 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h00 et 15h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et les mercredis de 9h à 12h.**

Toute personne qui en fait la demande à la mairie (par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à enquete-publique-1186@registre-dematerialise.fr) peut obtenir dès la publication de cet arrêté, la communication des pièces du dossier d'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais, ou bien par document informatique. Elles seront également disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1186>
Par ailleurs, un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête pour accéder à la version numérique des pièces.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1186>. Le registre d'enquête publique numérique sera mis à jour directement à chaque consignation d'observations. Ces observations seront reportées au fur et à mesure sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles.

De plus, les observations du public sont communicables à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête selon les mêmes modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand, les :

- Le mercredi **20 mars 2019** de **9h à 12h** (jour d'ouverture)
- Le lundi **25 mars 2019** de **14h à 17h**
- Le jeudi **4 avril 2019** de **9h à 12h**
- Le mercredi **17 avril 2019** de **16h à 20h**
- Le mercredi **24 avril 2019** de **14h à 17h** (jour de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :

-par voie postale à l'adresse suivante « Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie du GRAND-BORNAND –21 route du Chinaillon BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND »

-par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1186@registre-dematerialise.fr.

-directement en ligne à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1186> sur le registre dématérialisé permettant de consigner des observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

Dans un délai maximum d'un mois suivant la clôture de l'enquête, Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique. (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à enquete-publique-1186@registre-dematerialise.fr)